Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 01/08/2024 - 15899 - 1957 B 00656 - 457 506 566 - BANQUE POPULAIRE DU NORD

BANQUE POPULAIRE DU NORD

Société Anonyme Coopérative à Capital Variable

Siège Social : 847 avenue de la République - 59700 Marcq-en-Barœul

457 506 566 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2024

Le seize mai 2024, à 17 heures, a eu lieu à la Cité des Echanges, 40 rue Eugène Jacquet à Marcq-en-Barœul l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Populaire du Nord.

Chaque sociétaire a été convoqué, soit par lettre simple adressée, soit par mail adressé le 5 avril 2024. En outre, un avis de convocation a été inséré dans la Gazette Nord – Pas-de-Calais n°9192 du 19 avril 2024.

Les sociétaires présents à l'Assemblée Générale ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée Générale Ordinaire débute par le visionnage d'une vidéo de présentation reprenant les chiffres clés et actions de la Banque Populaire du Nord durant l'année 2023.

Monsieur Fabrice FRUCHART, Directeur de la Communication, prend la parole et indique être ravi d'accueillir les participants à la Cité des Echanges, un lieu situé à quelques pas du siège social de la Banque Populaire du Nord. Siège social qui a été décoré spécialement à l'occasion du partenariat de la Banque aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, qui se dérouleront dans 70 jours.

Monsieur Fabrice FRUCHART donne la parole à Monsieur Philippe HOURDAIN qui préside l'Assemblée Générale en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Populaire du Nord.

Monsieur Philippe HOURDAIN souhaite la bienvenue aux sociétaires, aux collaborateurs sociétaires ainsi qu'aux administrateurs présents. Il souligne être ravi de retrouver chacun pour ce rendez-vous annuel, moment fort de la vie coopérative de la Banque. Il rappelle l'importance pour les sociétaires de recevoir en transparence les informations clés de l'année écoulée concernant les chiffres ainsi que l'activité du Conseil d'Administration.

[…]

Le Président, Monsieur Philippe HOURDAIN, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire et procède à la désignation de deux scrutateurs et d'un secrétaire de séance.

Monsieur Fabrice FRUCHART rappelle que les scrutateurs sont appelés pour attester que le compte-rendu qui sera fait de l'Assemblée Générale est fidèle à son déroulement.

Monsieur Pascal VERBRUGGHE ainsi que Monsieur Emmanuel MENARD, représentant légal de la Société CREATION BOIS CONCEPT, sont désignés comme scrutateurs.

Madame Sylvie CHEYNEL, administratrice de la Banque Populaire du Nord, est désignée comme secrétaire de séance.

Le bureau de l'Assemblée Générale étant constitué, il est constaté par l'examen de la feuille de présence, après clôture de la liste d'émargement à l'entrée, que, sur les 119 240 sociétaires, dont la liste a été arrêtée le 31 janvier 2023 représentant 47 536 094 parts sociales, 16 645 sont présents, représentés ou ont déjà voté valablement par correspondance ou par e-vote sur le site internet spécialement aménagé à cet effet. Ces 16 645 sociétaires possèdent ensemble 10 826 669 parts sociales représentant plus de 20% des parts sociales composant le capital.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en matière ordinaire, le quorum de 20% requis par la loi étant réuni.

Conformément à la loi, Monsieur Philippe HOURDAIN informe l'Assemblée que tous les éléments requis sont à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la Gazette Nord –Pas de Calais du 19 avril 2024 portant avis de la convocation ;
- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque sociétaire ;
- Une copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes avec l'accusé de réception ;
- Une copie de la lettre de convocation adressée au Secrétaire du Comité d'Entreprise ;
- La liste des 119 240 sociétaires ;
- La feuille de présence de l'assemblée et les procurations données par les sociétaires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- Un exemplaire des statuts de la Banque Populaire du Nord ;
- Le compte de résultat, le bilan et les annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour les comptes sociaux et pour les comptes consolidés ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2023 ;
- Les rapports établis par les Commissaires aux Comptes ;
- Le rapport annuel 2023 ;
- Les projets de résolutions soumis à l'Assemblée ;
- Les dossiers de Monsieur Gilles POULAIN dont la ratification du renouvellement de mandat d'administrateur est proposée, le dossier de Monsieur Thomas MORGENROTH dont la ratification de la nomination en tant qu'administrateur est proposée ainsi que les dossiers de Madame Céline LECLERCQ et Monsieur Eric GOSSELIN dont la ratification de la nomination de censeurs est proposée ;
- Le bilan social 2023 ;
- Informations relatives aux Commissaires aux comptes.

Monsieur Philippe HOURDAIN indique que, conformément à la loi, les comptes annuels, le rapport de gestion et tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été tenus à la disposition ou adressés aux sociétaires conformément aux textes en vigueur.

Il rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

<u>En matière ordinaire :</u>

1/ Rapport sur le gouvernement d'entreprise et rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023
2/ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2023 et sur les conventions réglementées visées par l'article L225-38 du Code de commerce
3/ Approbation des comptes annuels et sociaux, quitus aux administrateurs (1ère résolution)

4/ Approbation des comptes consolidés (2e résolution)
5/ Affectation des résultats : versement de l'intérêt aux parts sociales (3e résolution)
6/ Convention réglementée (4e résolution)
7/ Renouvellement de mandat d'un administrateur (5e résolution)
8/ Ratification de la nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Administration en qualité d'administrateur (6e résolution)
9/ Ratification de la nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Administration en qualité de censeur (7e résolution)
10/ Ratification de la nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Administration en qualité de censeur (8e résolution)
11/ Non-remplacement d'une administratrice dont le mandat est expiré (9e résolution)
12/ Fixation du montant des indemnités compensatrices allouées aux administrateurs (10e résolution)
13/ Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L511-71 du Code monétaire et financier (11e résolution)
14/ Nomination du réviseur coopératif (12e résolution)
15/ Nomination du réviseur coopératif suppléant (13e résolution)
16/ Etat du capital social au 31 décembre 2023 (14e résolution)
17/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales (15e résolution)

Monsieur Philippe HOURDAIN indique que, conformément à la loi, l'ordre du jour a été adressé avec la convocation à l'Assemblée Générale.

Monsieur Philippe HOURDAIN poursuit en indiquant que dans le cadre du rapport de gestion sur l'exercice 2023 et du rapport sur la gouvernance de l'entreprise, communication sera faite sur le fonctionnement du Conseil d'Administration. Il insiste sur le sérieux et le niveau d'exigence des travaux, ainsi que l'étendue des domaines de la Banque qui sont concernés.

[...]

Monsieur Fabrice FRUCHART remercie Monsieur Nicolas POUGHON et Monsieur Nicolas SCHILTZ pour les présentations respectives et propose ensuite à Monsieur Nicolas WILFART, Commissaire aux Comptes, représentant la société PriceWaterhouseCoopers, de donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Monsieur Nicolas WILFART s'exprime au nom du collège des Commissaires aux Comptes et représente Madame Laurence KARAGULIAN, Commissaire aux Comptes, représentant la société MAZARS absente à l'Assemblée Générale.

[...]

Monsieur Fabrice FRUCHART donne la parole à Monsieur Jean-Philippe DUBOIS, Secrétaire général de la Banque.

Monsieur Jean-Philippe DUBOIS explique que 15 résolutions seront soumises au vote des sociétaires cette année, toutes en matière ordinaire.

[...]

Monsieur FRUCHART rappelle que l'Assemblée Générale est une réunion à caractère public, et qu'il est impossible de s'exprimer sur des sujets ayant un caractère trop personnel, la Banque étant tenue au secret professionnel.

Il remercie par conséquent les sociétaires de n'aborder que des sujets à caractère général concernant l'activité de la Banque, ses résultats, ses politiques de développement, ses produits, ses services, les résolutions présentées.

[...]

Monsieur Fabrice FRUCHART propose de passer au vote des résolutions.

Avant de commencer, Monsieur Fabrice FRUCHART communique les informations relatives au quorum.

La liste des sociétaires convoqués a été arrêtée au 31 janvier 2024, et les 119 240 sociétaires à cette date ont reçu une convocation pour cette Assemblée. Le capital de la Banque s'élevait alors à 380 290 752 euros.

La réception des pouvoirs et bulletins de vote a été arrêtée au 13 mai 2024 pour la voie postale et le 15 mai 2024 à 15h pour la voie électronique. Au total, 11 373 sociétaires ont renvoyé leur bulletin par voie électronique, et 5 701 par voie postale.

In fine, 16 731 bulletins ont pu être considérés comme valides, et ils représentaient 10 876 193 parts sociales.

13.637 sociétaires ont donné pouvoir au Président.
2.952 sociétaires ont voté par correspondance.

Soit un quorum avant Assemblée Générale de 22,60%.

Monsieur Fabrice FRUCHART indique que sauf demande de l'un des participants, le texte de chaque résolution ne sera pas lu intégralement. En effet, ce texte a été transmis dans son intégralité dans la convocation à cette Assemblée, il est également déposé sur les sièges afin que chacun puisse s'y reporter plus aisément.

Le titre de chaque résolution ainsi que le thème abordé est projeté au moment du vote, pour pouvoir faire le lien avec la présentation qui en a été faite précédemment par Monsieur Jean-Philippe DUBOIS.

Avant chaque vote, les résultats déjà enregistrés sont communiqués, avec les votes par correspondance, les e-votes ou les pouvoirs qui ont été adressés. Il est rappelé que pour chaque abstention ou vote contre, il convient de se lever afin qu'une hôtesse puisse enregistrer les coordonnées du sociétaire.

Il est précisé que la comptabilisation définitive des votes sera indiquée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Monsieur Fabrice FRUCHART explique que l'Assemblée statue, en matière ordinaire aux conditions d'un quorum du cinquième des parts et d'une majorité des voix des sociétaires présents ou représentés ou ayant voté à distance. Le quorum requis est donc de 20% pour les résolutions relevant de l'Assemblée Générale ordinaire, le quorum atteint après clôture de la liste d'émargement à l'entrée de la salle est de 22,78%.

[...]

Neuvième résolution :

Non-remplacement de Madame France GROLIN, Administratrice dont le mandat est expiré

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Madame France GROLIN vient à expiration ce jour, décide de ne pas le renouveler et de ne pas pourvoir le poste vacant, étant entendu que le nombre d'administrateurs fixé par les statuts de la Société est respecté.

Les réponses enregistrées par correspondance et par internet pour cette résolution avant l'assemblée sont : Pouvoirs au Président assimilés ici à un vote pour : 79,94%.

A l'issue de l'Assemblée Générale :

Votes pour : 10 414 823 parts soit 99,27%
Votes contre : 76 118 parts soit 0,73%
Abstentions : 326 211 parts (non comptabilisées dans les suffrages exprimés)

La résolution est adoptée à 99,27% des suffrages exprimés en tenant compte des votes pré-Assemblée Générale et des votes en séance.

[...]

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée close à 18h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau de l'Assemblée.

Certifié conforme à l'original

Le 30 mai 2024

A Marcq-en-Barœul

Philippe HOURDAIN
Président

